



Villages de
Caractère
du Var®



BULLETIN MUNICIPAL D' INFORMATION D' AMPUS



N° 4- Avril 2021

Ampus, authentique par nature





Hugues Martin
Maire d'Ampus

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Le 17 mars 2020 à 12h, la France entière s'arrête et se confine pour ralentir l'épidémie de coronavirus. Les commerces sont fermés, les rues désertes. Ce premier confinement aura duré deux mois et marquera profondément les esprits. Il sera suivi d'un autre confinement le 29 octobre, puis de couvre-feux, de l'obligation du port du masque, d'interdictions de rassemblement, de déplacement, de marchés, de fermetures de commerces, des équipements sportifs et culturels, de protocoles sanitaires scolaires...

La commune d'Ampus et la communauté d'agglomération ont pris de nombreuses mesures pour s'adapter à cette situation sans précédent, pour assurer l'éducation de nos enfants, pour sauvegarder le tissu économique, pour vivre avec un minimum de lien social.

Malgré la lassitude et la fatigue de vivre cette situation, il nous faut tenir. Tenir encore quelques mois, et parvenir à une immunité collective qui nous assurera un retour à notre vie d'avant. Un centre de vaccination a été créé à Draguignan. La commune participe à cette opération en contactant toutes les personnes dont la tranche d'âge permet la vaccination afin que des rendez-vous leur soient proposés et qu'une navette soit mise à leur disposition si elles n'ont pas la possibilité de se déplacer. Nous connaissons tous des personnes qui ont été atteintes par cette maladie et malheureusement nous déplorons des décès. En attendant cette immunité tant espérée, il nous faut encore nous protéger et protéger les autres : Porter systématiquement le masque même si on est vacciné et respecter les distances physiques.

Et garder l'espoir... garder l'espoir, toujours et encore. Les beaux jours reviendront. Nous nous retrouverons, comme nous avions l'habitude de le faire, pour échanger, prendre un café en toute convivialité, participer à des festivités, fréquenter nos restaurants, nos bars, et tous nos commerces dits " non essentiels " qui vivent des moments très difficiles. Nous y arriverons tous ensemble.

Votre dévoué,

Hugues Martin, Maire d'Ampus

" Ce qui éclaire l'existence, c'est l'espérance "

Jean d'Ormesson



Commune d'AMPUS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

RETOUR SUR LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

17 mars 2020 : le confinement

Cet évènement est sans aucun doute le plus marquant de l'année. Le 17 mars à 12h, la France entière s'arrête et se confine pour ralentir l'épidémie de coronavirus. Les commerces sont fermés, les rues désertes. Ce premier confinement aura duré deux mois et marquera profondément les esprits. Il sera suivi d'un autre confinement le 29 octobre, puis de couvre-feux, le tout accompagné du port du masque obligatoire, d'interdictions de rassemblement, de déplacement, de marchés, de fermetures de commerces, des équipements sportifs et culturels, de protocoles sanitaires scolaires...

Pour la commune, toutes ces mesures ont eu un coût conséquent qui s'élève à plus de 45.000 €. Cette somme se répartit de la façon suivante:

- Acquisition de masques, gel hydroalcoolique, produits de désinfection..... 33.826 €
- Embauche de personnel supplémentaire à temps partiel pour l'application du protocole sanitaire scolaire..... 10.000 €
- Exonération de loyer pour les commerçants occupant un local municipal... 1.900 €

En contrepartie, l'Etat a compensé une partie de ces dépenses par l'attribution d'une somme de 9.300 € pour remboursement d'une partie des achats de masques chirurgicaux.

Courant mars, nous avons pu apprécier le sens de la solidarité et le dévouement d'une trentaine de personnes qui ont répondu à notre appel pour confectionner des masques de protection à un moment où notre pays était en manque de stocks. Ce sont des couturières qui ont travaillé pendant plus d'un mois pendant que d'autres fournissaient le matériel nécessaire. En signe de soutien, un restaurateur du village a fourni des bons d'achat pour les personnes qui se sont impliquées dans cette opération. Que tous soient sincèrement remerciés.

Nous avons ainsi pu distribuer plus de 220 masques "artisanaux" aux personnes les plus âgées et les plus vulnérables. Deux autres distributions gratuites se sont déroulées ultérieurement.

LES TRAVAUX

Les travaux entrepris ont pris du retard, le théâtre de verdure notamment. Ce chantier est terminé depuis fin février 2021.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales ont pu se dérouler dans le strict respect des gestes barrières le 15 mars 2020.

LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2021

La Loi NOTRe du 7 Août 2015 impose aux communes, quelle que soit leur strate démographique, la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune d'Ampus. Elle est disponible sur le site internet de la Commune: <https://www.mairie-ampus.com/>

Le budget primitif 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- ⇒ maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité du service public rendu aux habitants,
- ⇒ ne pas augmenter la pression fiscale,
- ⇒ contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt. Seul un emprunt de 80.000 € sera contracté en 2021 pour l'aménagement du Boulevard Clémenceau.
- ⇒ mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que cela est possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2021. Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

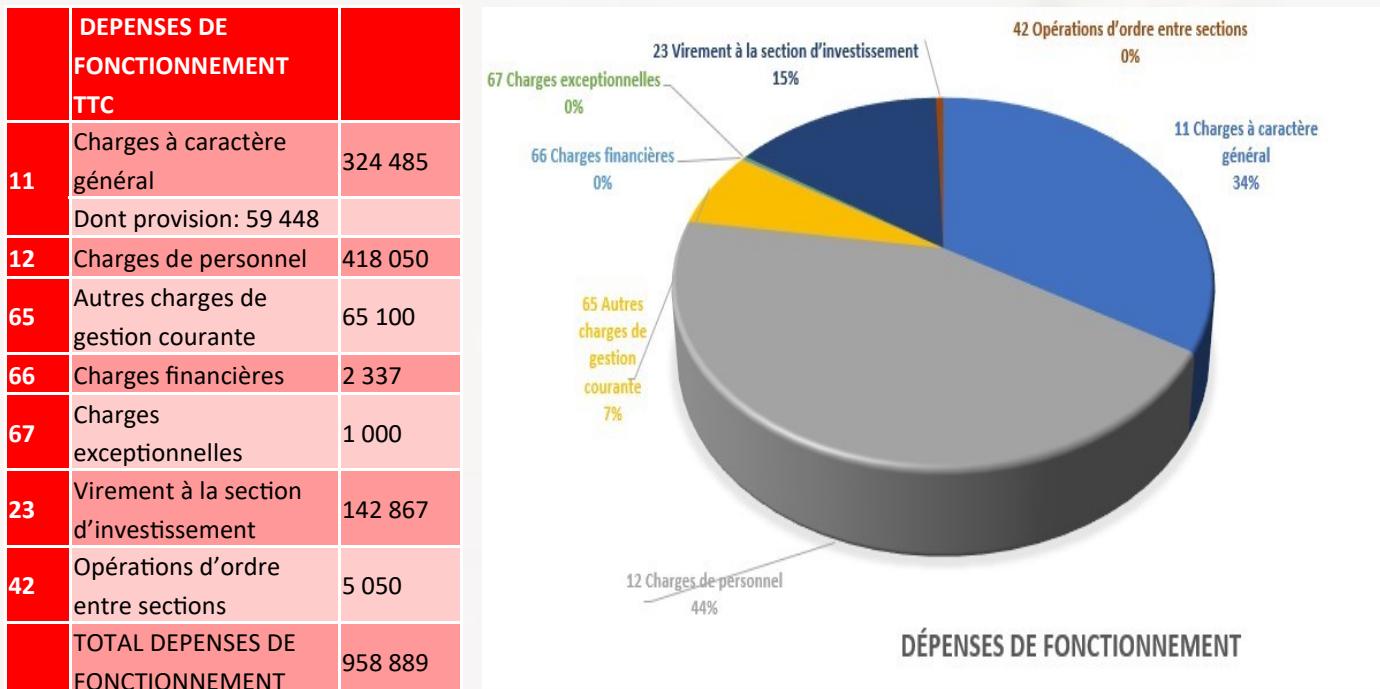
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont estimées à 958.889€ . Elles se répartissent comme suit :



Chapitre 011 - Charges à caractère général. Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie,
- les petits achats, fournitures diverses (Matériel, voirie, fourniture d'entretien, fournitures administratives...)
- les fournitures scolaires, administratives,
- les prestations de services extérieurs, les frais d'affranchissement et de télécommunication,
- la maintenance du matériel, y compris les véhicules,
- les taxes foncières...
- Une rubrique "divers" à hauteur de 59.448 €. Il s'agit en fait d'une réserve non affectée à des dépenses

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés. Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunérations nettes et cotisations sociales),
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite, pôle emploi, etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la Commune est de 14 agents : 9 agents titulaires (3 au service technique, 4 à l'administratif, 2 au service scolaire) + 5 agents contractuels (2 au service technique - 0,5 administratif - 2,5 au service scolaire)

Nombre d'heures hebdomadaires:

Service technique: 138 heures

Service administratif: 120 heures

Service scolaire: 115 heures

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités et cotisations des élus,
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières. Ce chapitre regroupe le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement. Il s'agit d'un prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. C'est la part d'autofinancement de la commune dans les opérations d'investissement de l'année.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre les deux sections

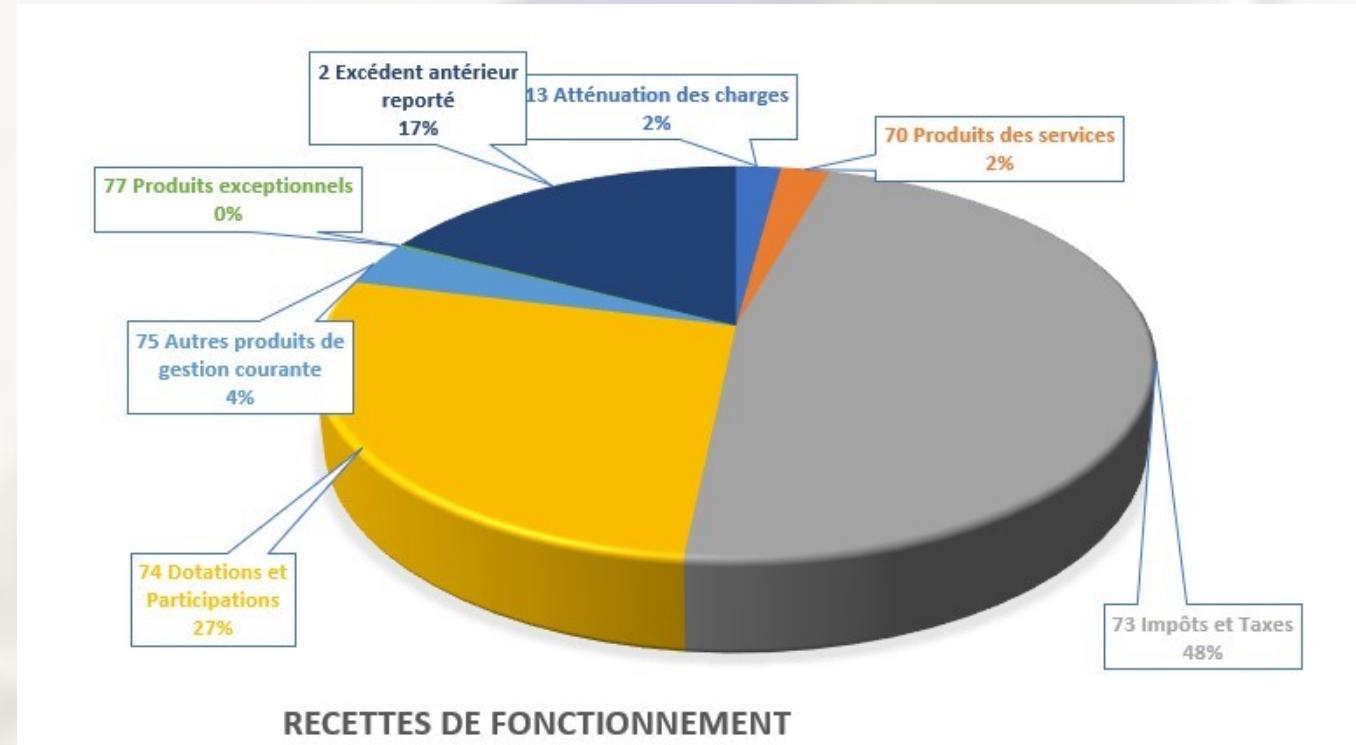
Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement. Ces opérations, dites "opérations d'ordre entre les deux sections", sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes. La principale opération d'ordre entre les deux sections prévue en 2021 est la dotation aux amortissements.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est constitué par un prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

2 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 958.889 € pour 2021. Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT TTC		
13	Atténuation des charges	20 000
70	Produits des services	21 700
73	Impôts et Taxes	453 553
74	Dotations et Participations	261 040
75	Autres produits de gestion courante	35 000
77	Produits exceptionnels	2 000
2	Excédent antérieur reporté	165 596
	TOTAL RECETTES DE	
	FONCTIONNEMENT TTC	958 889



Chapitre 013 – Atténuations de charges: Les remboursements sur les rémunérations du personnel sont comptabilisés dans ce chapitre, estimés 20.000 € pour l'année 2021

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- ◆ la vente des coupes de bois
- ◆ la facturation des services de garderie et cantine

D'autres recettes, moins importantes sont comptabilisées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes. Ce chapitre concerne principalement les recettes relatives à :

- ◆ la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties). Le produit fiscal attendu pour ces taxes a été estimé à 388.735 €
- ◆ L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon: 12.000 €
- ◆ La dotation de solidarité communautaire de DPVA: 13.000 €
- ◆ Le Fonds National de Péréquation: 18.818 €
- ◆ La taxe sur la consommation finale d'électricité: 21 000 €

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations. Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- ◊ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), elle représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la Commune. Elle diminue depuis 2014, elle s'élève à 115.521 € en 2021. Elle était de:
176 831 en 2014 - 152 502 en 2015 - 137 991 en 2016 - 127 241 en 2017 - 125 846 en 2018
124 418 en 2019 - 121 912 en 2020, *soit sur 7 ans, une baisse de 34,55 %, alors que l'Etat persiste à affirmer qu'elle ne baisse plus depuis 2017*
- ◊ La dotation de solidarité rurale: 29.454 €
- ◊ La dotation nationale de péréquation: 11.260 €
- ◊ Dotations diverses: 4.805 €
- ◊ La compensation sur la perte sur la taxe additionnelle aux droits de mutation: montant estimé: 100.000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.

Ce sont des recettes constituées essentiellement par l'encaissement des locations (appartements, salle Polyvalente Maurice Michel).

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers. Ils sont relatifs à des mandats annulés.

LA FISCALITE

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus au même niveau que l'année précédente.

80 % des foyers bénéficient de la suppression de leur **taxe d'habitation** sur leur résidence principale à compter de 2020. À compter de **2021**, pour les 20 % de foyers restants, une diminution progressive de la **taxe d'habitation** sur la résidence principale s'appliquera jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

La suppression de la **taxe d'habitation** (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources qui est compensée par un transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En conséquence, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté par la commune d'Ampus passe de 15,50 % en 2020 à 30,99 % en 2021. Il ne s'agit pas d'une augmentation du taux communal, mais d'un transfert du taux départemental au profit de la commune.

Evolution des taux d'imposition communaux depuis 1983

	1983/1986	1987/1989	1990	1991/1992	1993/2015	2016/2018	2019/2020	2021
Taxe d'habitation	9,05	9,00	8,98	8,50	9,09	10,45		
Taxe Foncier bâti	14,00	14,00	15,00	14,80	15,83	18,20	15,50	30,99
Taxe Foncier non bâti	43,03	43,00	38,87	41,57	47,80	47,80	47,80	47,80

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel , de véhicules, de biens immobiliers, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Les dépenses d'investissement 2021 sont estimées à 1.168.460 €. Elles se répartissent de la façon suivante. (Il est important de préciser que concernant les investissements votés en 2021, il s'agit de montants estimatifs susceptibles d'évoluer en fonction des réponses des entreprises aux appels d'offre.)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT TTC	
<i>Restes à réaliser (Opérations votées précédemment non achevées et reportées au BP 2021)</i>	
Frais documents d'urbanisme	848
Bâtiments et installations (Programme d'Intérêt Général)	1 000
Embellissement village	1 000
Travaux complémentaires réfectoire scolaire et école	300
Théâtre de verdure	134 547
Jardin des senteurs + étanchéité	42 524
Aire de camping-car - Reliquat	3 959
ADAP Hôtel de ville (Schéma d'accéssibilité)	4 572
Immeuble 1 Rue Rompecul - Reliquat	960
ADAP - Schéma d'accéssibilité	16 842
Acquisition + planchers et toiture 26 Rue Neuve	28 772
Toiture presbytère	7 590
Enrochement dépôt services techniques	13 104
Gritacess	51 465
Déblaiement chemin de Turquet	1 440
Rétrécissement voirie Eglisonne	2 539
Réfection Rue Saint-Esprit	24 589
Cartographie des réseaux secs et pluviaux	13 476
Réfection Rue Abbé Volpato	32 304
Eclairage public Lotissement Les Iris	7 344
Effacement réseaux La Glione	1 338
Mobilier salle M.Michel	2 364
Pont réseau radio vidéo	663
Eclairage paysager Place Neuve	19 656
Eclairage paysager Entrée sud	9 875
Signalétique Village	29 400
Signalisation routière	443
Sous-total	452 914
<i>Opérations votées au BP 2021</i>	
Aménagement Salle d'exposition Place de la Mairie (ancienne médiathèque)	24 000
Construction centre technique communal	302 400
Aménagement paysager dépôt Salle Maurice Michel	24 000
Aménagement Paysager Bd Clémenceau - Réseaux - dallage - Eclairage	167 352
Acquisition remise Dromart Rue Saint-Jean	40 000
Acquisition terrain Teisseire La Rouvière	4 000
Réparation portes Ecole	3 000
Musée des Ecritures - Etudes	5 000
Chauffage et éclairage mairie	1 204
Ossuaire	4 800
Sécurisation de l'école	3 600
Sous-total	579 356
Remboursement emprunts	19 132
Solde d'exécution reporté	117 058
Total dépenses réelles d'investissement	1 168 460

Les recettes d'investissement

- ⇒ Les recettes d'investissement comprennent:
- ⇒ la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- ⇒ la récupération de la TVA versées sur des investissements réalisés et payés
- ⇒ la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement
- ⇒ les emprunts contractés
- ⇒ les subventions obtenues

Elles se répartissent comme suit :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT (T.T.C.)	
Restes à réaliser (Subventions obtenues précédemment et reportées au BP 2021)	
Conseil Régional - Refectoire scolaire	105 213
Conseil Régional - Signalétique	12 000
Conseil Régional - Aménagement Théâtre de verdure	48 847
Conseil Régional - Bâtiment 26 Rue Neuve	6 480
Conseil Départemental - Aménagement Théâtre de verdure	42000
Conseil Départemental - Jardin des senteurs	27 000
Conseil Départemental - Eclairage paysager Place Neuve	11383
Conseil Départemental - Eclairage paysager entrée sud	8 617
Conseil Départemental - Réfection Rue Saint-Esprit	14 306
Conseil Départemental - Réfection Rue Abbé Volpato	18 794
Conseil Départemental - Enrochement Chemin des Adrechs	5 900
Conseil Départemental / Europe - Gritacess	51 504
Dracénie Provence Verdon Agglomération - Schéma d'accéssibilité	28 000
Dracénie Provence Verdon Agglomération - Aménagement Théâtre de verdure	28 268
Dracénie Provence Verdon Agglomération - Appartements 1 Rue Rompecul	69 000
Emprunt: Cartographie des réseaux secs	5 108
Sous-total	482 420
Subventions sollicitées au titre de l'année 2021	
Conseil Régional - Aménagement Boulevard Clémenceau	41 000
Etat: Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Centre technique communal	126 000
Conseil Départemental- Salle d'exposition	12 000
Conseil Départemental - Acquisition remise Saint-Jean	28 000
Conseil Départemental - Centre technique communal	75 600
Conseil Départemental - Aménagement paysager Dépôt Salle M. Michel	14 000
Sous-total	296 600
Emprunt: Aménagement Bd Clémenceau	80 000
Fonds de compensation de la TVA	80 000
Taxe d'aménagement	4 000
Opérations d'ordre	5 448
Excédent de fonctionnement	77 125
Virement de la section de fonctionnement	142 867
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 168 460

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS BUDGET COMMUNAL(T.T.C.) *
Restes à réaliser (Opérations votées précédemment et reportées au BP 2021)

Eau potable: Equipement du forage F1 de Ravel	39 801
Opérations 2021	
Eau potable: Réfection du réseau Bd Clémenceau	47 400
Eau potable: Equipement du forage F2 de Ravel	62 330
Eaux usées: Réfection du réseau Bd Clémenceau	19 200
Eaux Usées: Réfection réseau Salle d'exposition	17 000
Eaux usées: Station d'épuration d'Ampus - Remplacement du support du pont racleur	14 929
Total dépenses d'investissement	200 660

* Il s'agit des dépenses d'eau et d'assainissement dont la compétence relève depuis le 01/01/2020 de la Communauté d'agglomération.

Les recettes correspondant à ce budget distinct sont constituées:

- des excédents du budget communal " Eau et Assainissement "virés à la Communauté d'agglomération à la Communauté d'agglomération en 2020: **153.000 €**
- des surtaxes encaissées par la commune pour 2021: environ **74.000 €** (moyenne des surtaxes annuelles sur 6 ans)
- des restes à réaliser en recettes soit: **23.217 €**
- des subventions obtenues de l'agence de l'Eau: **16.584 €**
- des éventuelles subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'eau soit: **25.972 €**

ETAT DE LA DETTE

Objet	Banque	Montant initial	montant annuité 2021	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 01.01.2021	Capital restant dû au 31.12.2021
Salle Maurice Michel	Caisse des Dépôts et Consignations	150.000 €	7 500 €	7.500 €	0	120.000 €	112.500 €
Logements Rue Rompecul	Crédit Agricole	90.000 €	6.693 €	5.587 €	1.106 €	79.056 €	73.469 €
Restaurant scolaire	Crédit Agricole	100.000 €	7.437 €	6.208 €	1.229 €	87.840 €	81.632 €

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Ampus, Commune touristique

Par arrêté préfectoral du 9 mars 2021, la commune d'Ampus obtient la dénomination de " Commune Touristique ".

Ampus rejoint ainsi les communes de la Dracénie déjà labellisées ou également labélisées le 9 mars. Ces communes sont maintenant au nombre de 17. Voilà une excellente nouvelle mais aussi un gage de qualité offert aux touristes.

Ce label est valable 5 ans et récompense les communes qui possèdent :

- ⇒ un office de tourisme classé,
- ⇒ des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives tout au long de l'année
- ⇒ qui disposent d'une proportion minimale d'hébergements touristiques variés (hôtels, chambres d'hôtes, résidences secondaires).

Cette nouvelle labellisation participe au renforcement du rayonnement touristique de la Dracénie. Elle s'ajoute aux distinctions et labellisations déjà attribués à la commune : Village Fleuri, Village de Caractère du Var, Label PEFC de gestion durable de la forêt communale. Elle est une véritable reconnaissance du travail accompli depuis plusieurs décennies par les élus, les associations et les habitants pour mettre en valeur Ampus, accroître son attractivité et le bien-être des habitants. Ampus vit et on vit bien à Ampus.

Hugues Martin



DÉPÔTS SAUVAGES

LAISSEZ
UNE MEILLEURE
TRACE DE
VOTRE PASSAGE

JUSQU'À
1500€
D'AMENDE
POUR TOUT
CONTREVENANT

FAIRE FACE ENSEMBLE

À tout moment, rester vigilant ! rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>



SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN

Appréciez-vous votre environnement et sachez alerter lorsque vous êtes témoin d'une incohérence.



CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES

Conseils et assistance sur : <https://cybermalveillance.gouv.fr>

PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER

Lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation.

stop-djihadisme.gouv.fr

0 800 005 696 Service & appels gratuits



FORMEZ-VOUS AU SECOURISME

Soyez capable d'alerter les secours, procéder à un massage cardiaque ou traiter les hémorragies.

<https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>





PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE

« conseils aux voyageurs » sur : diplomatie.gouv.fr

Inscription sur le site ARIANE : pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane

17

POLICE SECOURS

112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTEINDANTES

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



ETES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (coubez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours

2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Eloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPElez LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraizez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).






ECOLE
Rentrée 2021 - 2022
PETITE SECTION MATERNELLE

Nous vous informons que les inscriptions en petite section de maternelle doivent être effectuées auprès du secrétariat de la Mairie avant le 31 mai 2021.

Les pièces à produire sont les suivantes: Livret de famille, carnet de santé, certificat médical et justificatif de domicile datés de moins de trois mois.

Madame la Directrice recevra les parents sur rendez-vous tous les soirs à partir de 16h30 sauf le lundi et tous les midis à 11h30 sauf le mercredi.



Odelevasion
ASSOCIATION N°1 DANS LE VAR

04 94 92 59 85
www.ODELEVASION.FR

ODELEVASION ODELEVASION 2021

DES COLOS D'ETE
MULTI-ACTIVITES,
SPORTIVES OU CULTURELLES
POUR LES 4-17 ANS »

LUTTE CONTRE LA COVID 19

L'AERATION DES LOCAUX SCOLAIRES UN GESTE PRIMORDIAL

La pandémie de la COVID 19 a bouleversé le mode de fonctionnement de notre école. Les divers protocoles édictés par l'Education Nationale impliquent le respect de nombreuses consignes afin de limiter au maximum la propagation du virus au sein des établissements scolaires. Notre école est dans le strict respect de ces obligations :

- Lavages fréquents de mains
- Port du masque pour tous (sauf pour les élèves de maternelle)
- Limitation drastique des brassages
- Service de restauration scolaire par classe
- Récréations par classe
- Ménage renforcé et aération fréquente des locaux
- Le processus est le même pendant le temps périscolaire.



Afin d'améliorer encore la protection de nos élèves, la commune a procédé à l'installation de détecteurs de CO2 dans les locaux scolaires. Ces détecteurs surveillent le niveau de CO2 dans l'air ambiant. En cas de concentration trop élevée en CO2 dans l'atmosphère d'un local, le détecteur déclenche une alarme sonore qui permet à l'adulte présent de procéder à une aération immédiate de la pièce.

L'installation de ces systèmes de détection de CO2 consolide encore l'action dans la lutte contre cette pandémie, en apportant une protection supplémentaire aux élèves ainsi qu'aux personnels enseignants et municipaux qui fréquentent notre école.

Aude Abime, Adjointe aux Affaires scolaires et à l'Action Sociale



PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE: LA COMMUNE INVESTIT POUR SECURISER NOTRE ECOLE

L'école de la commune d'Ampus se conforme au Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) édicté par l'Education Nationale, qui vise à effectuer des exercices d'évacuation ou de confinement lors de diverses alertes: Risques naturels, risques biologiques, risques attentat/intrusion.

Ces exercices sont réalisés dans l'établissement plusieurs fois durant l'année scolaire. Suivant les préconisations de l'EMAS (Equipe Mobile Académique de Sécurité), la commune va doter son école du dispositif SECUR ECOLE (My Keeper). Les personnels enseignants et du périscolaire seront équipés de balises qui communiquent entre elles et avec l'extérieur par voie GSM (Global System for Mobil) et GPRS (Général Packet Radio Service).



Ces balises sont à la fois déclencheur d'alerte et sonnerie en cas de réception d'une alerte. Une simple pression du bouton SOS d'alerte permet d'alerter les autres balises présentes dans l'établissement ainsi que les forces de l'ordre et les contacts d'urgence qui reçoivent un SMS. Les opérateurs de Sécur Ecole peuvent aussi effectuer une levée de doute si nécessaire. Le service fonctionne 7/7j et 24/24h.

Chaque balise est à la fois légère et solide et peut être facilement portée par les personnels enseignants et du périscolaire. Une formation des personnes concernées par l'utilisation du dispositif sera bien entendu dispensée. La sécurisation de notre école et donc la sécurité de ses élèves est au cœur de nos préoccupations.

Aude Abime, Adjointe aux Affaires scolaires et à l'Action Sociale



Les commissions communautaires

Elles se composent de présidents de commission délégués, de membres délégués, et de membres élus communautaires. Des membres non élus communautaires représentants les communes peuvent également siéger avec voix consultative.

Lors de la séance de la commission communautaire " Aménagement du territoire, grands projets et développement des filières économiques " du 25 mars 2021, j'ai eu l'honneur d'être élu Président de ladite commission.

Cette commission comprend 21 membres conseillers communautaires et 9 conseillers municipaux non élus conseillers communautaires avec voix consultative.

Les attributions de cette commission sont les suivantes:

⇒ **Aménagement de l'espace communautaire - Vice-Président délégué: Hugues Martin - Maire d'Ampus**

- ◆ Schéma de cohérence territoriale - SCOT -
- ◆ Schémas et études de secteur
- ◆ Création de zones d'aménagement concerté - ZAC -

⇒ **Développement économique - Vice-Présidente déléguée: Liliane Boyer Maire du Muy**

- ◆ Création, aménagement et gestion des activités économiques
- ◆ Aménagement de nouveaux parcs d'activité
- ◆ Politique locale de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- ◆ Développement des filières d'excellence
- ◆ Aide au développement des technologies de l'information et de la communication
- ◆ Maintien et développement de l'activité agricole
- ◆ Soutien aux actions favorisant l'emploi et la formation

⇒ **Transports - Vice-Présidente déléguée : Karine Alsters - Maire de Flayosc**

- ◆ Organisation des transports: Infrastructure, élaboration des plans de déplacement
- ◆ Organisation des transports scolaires
- ◆ Création de plateformes multimodales

⇒ **Aménagement numérique du territoire: Vice-Président délégué: Cédric Dubois - Maire de Salernes**

Il s'agit là d'une commission très importante qui aura à traiter de sujets essentiels pour l'avenir de notre territoire. Je remercie le Président de DPVA et les élus communautaires qui m'ont accordé leur confiance pour assurer cette mission primordiale pour l'avenir de notre territoire. **Hugues Martin**

LANCLEMENT DE L'APPEL A PROJETS BOITE A LIVRES

Dans l'optique de faciliter l'appropriation de l'espace public par les habitants et de continuer à embellir notre charmant village, la commune soutient la mise en place de boîtes à livres et lance un appel à projet pour la conception des boîtes. Qu'est-ce qu'une boîte à livres ? C'est une petite structure munie d'étagères, sur lesquelles sont présentés des livres. Vous êtes libre d'en prendre et/ou d'en déposer des nouveaux, gratuitement, sans inscription et sans contrainte d'horaires.

Objectifs:

- Donner une seconde vie aux livres que vous avez lus, et de les partager en toute liberté.
- Faciliter l'accès à la culture pour tous
- Favoriser la création de liens et le partage entre les habitants
- Favoriser l'investissement et l'appropriation des espaces publics par les habitants
- Développer une dynamique de participation citoyenne
- Valoriser le cadre de vie

Cadre environnemental, technique et esthétique

Les boîtes sont destinées à être installées de façon permanente en plein air, dans des lieux de passage :

Au kiosque /abri bus, Place de la Mairie

A proximité de l'espace Air de jeu/ Théâtre de verdure, à l'Eglisonne (2 boîtes)

Au Boulevard, près du boulodrome

Au cimetière

A Lentier



Pour toutes les personnes intéressées par la réalisation des boîtes:

La boîte devra avoir une hauteur permettant de garantir l'accessibilité des livres aux personnes à mobilité réduite.

La boîte ne sera pas posée à même le sol; elle devra être posée sur des pieds pour garantir son étanchéité. La fixation de la boîte sera assurée par le service technique.

Une attention toute particulière devra être apportée au système de fermeture (Fermeture coulissante ou portes battantes aimantées avec des charnières suffisamment solides pour supporter des ouvertures et fermetures répétées).

Pour mener à bien ce projet, un de nos apiculteurs peut me fournir, à la demande, des ruches dont il ne se sert plus, ce qui, je pense, représente un gain de temps considérable et une bonne base de départ. Qui plus est, les ruches font partie intégrante de notre culture et de notre environnement. Deux de nos artistes locaux, Mickael Crosa et Francis Solito se sont d'ores et déjà portés volontaires pour la conception de deux boîtes. Il nous faudrait donc trois ou quatre bricoleurs de plus pour atteindre notre objectif !

Si vous avez d'autres idées ou des questions, n'hésitez pas à m'en faire part via l'adresse de la Mairie :

ampus@mairie-ampus.fr, à l'attention de Claire.

Claire Candela



Le musée des Ecritures

Comme nous l'avons annoncé dans notre programme pour le mandat 2020 - 2026, l'objectif de la municipalité est de parvenir à un développement harmonieux de la commune en préservant ses espaces naturels et agricoles.

Nous devons miser sur nos atouts, notre environnement et notre patrimoine et doter Ampus des équipements qui garantiront aux habitants la qualité de vie, et à nos commerçants, artisans et agriculteurs, la garantie de leur maintien et de leur essor. Nous souhaitons développer le tissu économique d'Ampus notamment en s'appuyant sur le tourisme et la culture.

Dans cette optique, nous avons, lors du précédent mandat, agrandi la salle Maurice Michel pour la rendre plus accueillante et adapté aux besoins des associations, et nous avons fait en sorte que de nouvelles manifestations voient le jour.

Des travaux d'embellissement du village ont été effectués: nouvel éclairage de la place de la Mairie, réfection des entrées nord et sud du village avec aménagement paysager, réfection de la rue Rompecul. Actuellement, deux rues sont en cours de réfection: La Rue Adonis Volpatto et la Rue Saint-Esprit. Les travaux de création du Jardin des Senteurs Rue des Lauves a débuté le 30 mars dernier. L'aire de camping-car sera mise en service prochainement et nous avons achevé tout récemment la réalisation d'un théâtre de verdure, d'un jardin d'enfants et d'un aménagement paysager. Nous travaillons également à la création d'un itinéraire culturel multimédia dans le cadre du projet Gritacess inscrit au programme opérationnel Italie – France Maritime 2014-2020.

Parallèlement, nous avons obtenu plusieurs labels " Village Fleuri ", Village de caractère du Var " et tout récemment " Commune touristique ". Nous devons poursuivre dans cette voie. C'est ainsi que la Municipalité travaille actuellement à la réalisation d'un musée des écritures. Le seul musée de ce type existant en France est le musée *Champollion et des Ecritures du Monde* de Figeac dans le Lot.

Soucieux de préserver l'intégrité du village , le musée trouvera sa place dans un bâtiment existant qui sera ainsi valorisé, à l'exclusion de toute construction ou extension nouvelle. Le garage communal de Saint-Joseph est tout à fait adapté à cette réalisation. Il sera libéré dès la construction du nouveau centre technique pour lequel nous avons déjà obtenu le permis de construire et une partie du financement. Cette réalisation permettra de libérer des locaux actuellement occupés par le service de voirie et de regrouper ainsi le matériel dans un seul et unique lieu assurant de la sorte une logistique et une efficacité accrues.

Le MusEc d'Ampus

La thématique porte sur les écritures du monde dans l'espace et dans le temps : depuis la proto-écriture jusqu'à nos écritures contemporaines. L'originalité de notre musée est de présenter les éléments historiques mais aussi et surtout de présenter les nouvelles écritures : langage informatique, pictogrammes, logos, émoticônes en passant par le Braille etc. Le positionnement original, transversal de notre musée abordera différentes cultures au travers de l'écriture. Ainsi, nous solliciterons divers musées pour le prêt de pièces d'exposition : Institut du Monde Arabe, Musée des arts asiatiques, Musée du Louvre pour les hiéroglyphes, Musée des Arts Premiers (glyphes), Musée des Écritures de Figeac... ceci dans le cadre du label des *Musées de France*. La présentation vise à privilégier l'esthétique des écritures, la mise en valeur artistique de celle-ci sans chercher une présentation exhaustive de l'alphabet. Toutefois un espace est consacré à la dimension neuroscientifique, ethnologique et sociologique de l'écriture. La présentation use des techniques actuelles favorisant l'interaction avec le public (écrans, projections, panneaux, vidéos ...).

Le contexte

Création d'un musée des écritures (MusEc) sur le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération, à Ampus porteur d'une forte image culturelle : *Festival du Haut Var-Association culturelle Emporium Association pour la préservation du patrimoine d'Ampus - Festival perché (théâtre)-Piano dans le ciel etc.* La situation du musée au centre même du village pour en faire un " cœur culturel " battant et irriguant au travers des « lignes d'écritures » l'ensemble du vieux village. Sur les placettes et ruelles du village seront implantées des œuvres d'art inspirées des écritures du monde.

Le musée sera aussi un outil pédagogique avec l'accueil des élèves et étudiants. Une à deux manifestations annuelles fortement médiatisées (inspirées sur le mode du Festival du Mot de la Charité sur Loire : Référents : Mme et Mr Lecarpentier – directeur des rédactions Télérama de 1978-2003). Des ateliers de calligraphie, d'écritures, des conférences littéraires, des ateliers reliures sont prévus.

Notre but est d'attirer la population du département, les touristes qui, sur la route du lac de sainte Croix, peuvent y trouver un espace culturel, les écoles primaires, les collèges et les lycées, les associations culturelles, les club-ateliers de reliures de calligraphies, d'écriture...

Nos partenaires

- Dracénie Provence Verdon agglomération.
- Département du Var : Les Archives départementales du Var (Mr Romain JOULIA)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles. *En cours*
- Musée des écritures de Figeac.
- Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Université Paris Diderot-Paris 7 : centre d'étude de l'écriture et de l'image
- Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Var

Ce projet de musée des Ecritures a été présenté personnellement au Président et aux vice-présidentes à la Culture et au tourisme de la communauté d'agglomération, au Sous-Préfet, à Renaud Muselier, Président de Région et a été évoqué en commission culture de DPVA. Il a reçu un accueil très favorable et a été inscrit dans le contrat d'avenir Etat-Région 2021 – 2027 pour candidater à l'enveloppe de 94 M€ consacrée à la culture.

Notre Comité scientifique

MARSHALL Amandine Egyptologue Mission Archéologique Française de Thèbes Ouest (MAFTO)

PEREZ LEROUX Nathalie Conseillère départementale Déléguée de DPVA à la culture

RAMIO Céline Directrice des musées de Figeac

BACHELOT Luc Centre Etude de l'Écriture et des Images : Université Paris 7- Diderot // CNRS

BAILET Paul Archéo-anthropologue Dracénie Provence Verdon Agglomération

BLANCHARD Gilles Artiste

GORTEAU Denis Historien Auteur

JOULIA Romain Conservateur du patrimoine Responsable du pôle Archives départementales du Var

LECARPENTIER Marc Journaliste (ancien président de Télérama - créateur du Festival du MOT)

STEPHANIE DAHAN, Chargée d'ingénierie territoriale Dracénie Provence Verdon Agglomération

Julie Luccioni, Christian Chilli, Hugues Martin



Théâtre de verdure

Jardin d'enfants

Aménagement paysager

Aire de pique-nique

Les travaux sont terminés. Mise en service prochainement après la réception définitive du chantier. Nous espérons pouvoir utiliser pour la première fois le théâtre de verdure à l'occasion du festival de Théâtre organisé par " Les Coulisses Perchées "... si la crise sanitaire nous le permet. Voici quelques photos



CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE CORONAVIRUS

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre le coronavirus, la commune d'Ampus souhaite recenser :

1. les personnes volontaires de plus de 70 ans :

A compter du Samedi 27 Mars, la vaccination contre le Covid-19 ouvre aux personnes de plus de 70 ans. Toutes les personnes volontaires sont invitées à se faire recenser auprès de la Mairie. Vous pouvez également prendre rendez-vous directement sur <https://bit.ly/3e89bMF> ou en appelant le 04 830 830 85 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

2. les personnes volontaires de plus de 50 ans : Dans le but de préparer dans les meilleurs délais le dispositif sanitaire de vaccination sur tout le territoire, les personnes volontaires de plus 50 ans sont invitées à se faire recenser auprès de la Mairie soit en téléphonant au 04 94 70 97 11 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30), soit par mail à ampus@mairie-ampus.fr (en précisant nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone)



ATTENTION AU DEMARCHEAGE SAUVAGE

Depuis quelques temps des sociétés prospectent auprès des abonnés de la téléassistance PRESENCE VERTE afin de leur vendre un nouveau contrat d'abonnement avec la fourniture d'un nouveau matériel soi-disant totalement pris en charge par la collectivité ou les organismes sociaux.

ATTENTION ! Cette pratique est frauduleuse !!! PRESENCE VERTE et la commune d'Ampus ne sont en aucun cas partenaires de ces sociétés.

Pour rappel : toute personne ayant signé un contrat de démarchage à domicile, dispose d'un délai de 14 jours pour le résilier.

LE POINT SUR LES FORAGES DE RAVEL

RAPPEL DES FAITS

Année 2019 : Mise en chantier du forage F2 de Ravel. Coût : 57.271,20€ TTC.

Ce forage F2 est nécessaire et indispensable pour le cas où un problème surviendrait sur le Forage F1, les autres forages (Puits des Bœuf et Béou Bouteou) étant insuffisants pour alimenter en totalité le village.

Septembre 2020 : Panne de la pompe du forage F1. Intervention de la SAUR pour le remplacement de la pompe. À la suite d'une rupture de la colonne de refoulement, il s'avère impossible de sortir la pompe. Le tubage du forage étant cassé, le forage est HS.

En urgence : Après deux jours et deux nuits de travaux, mise en place d'une pompe provisoire dans le nouveau forage F2 terminé, après accord de l'ARS.

Mars 2021 : Réhabilitation du forage F1: Extraction de la colonne rompue, retubage du forage par une entreprise spécialisée venue de l'Ardèche et rééquipement avec une pompe plus petite par la SAUR. Coût de l'opération: 39.801,60 € TTC. Le forage est sauvé et de nouveau opérationnel.

La SAUR ayant remporté le marché public pour l'équipement définitif du forage F2, les travaux se poursuivent dans la foulée. Coût de l'opération : 61.018,32€ TTC.

Après toutes ces péripéties, nous devrions être tranquille pour l'alimentation en eau potable pour les trente années à venir.

Roland NARDELLI

Adjoint délégué à l'eau et à l'assainissement





Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



0 810 25 83 10

1 - Offre de service à destination des allocataires

3230 : le nouveau numéro de la CAF

Désormais, les allocataires résidant en France peuvent joindre leur Caf, du lundi au vendredi, de 9h à 16h30, via un numéro unique, court et non surtaxé : **le 3230**.



Ce nouveau numéro est facturé au prix d'un appel local (inclus dans les forfaits illimités). Une fois composé le 3230, l'allocataire est invité à saisir les deux chiffres de son numéro de département pour accéder au service téléphonique de sa Caf.

Attention : l'ancien numéro local (**0 810 25 83 10**) sera définitivement désactivé à partir du 25 janvier 2021.

#A savoir !

Service Public des pensions alimentaires

Pour contacter le service public des pensions alimentaires, composez le 3238 (prix d'un appel local). Ce service est accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h30.

Les meilleures heures pour joindre la Caf

La Caf du Var connaît actuellement **une forte affluence** au niveau de ses accueils et de sa plateforme téléphonique. Afin de **limiter le temps d'attente**, nous conseillons aux usagers de privilégier les **créneaux horaires de faible affluence**.

Nous vous invitons à bien vouloir relayer ces informations auprès de vos équipes en lien avec le public.



La plateforme téléphonique :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 - 10h00					
10h00 - 11h00					
11h00 - 12h00					
13h00 - 14h00					
14h00 - 15h00					
15h00 - 16h30					

Les accueils :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 9h00					
9h00 - 10h00					
10h00 - 11h00					
11h00 - 12h00					
12h00 - 13h00					
13h00 - 14h00					
14h00 - 15h00					
15h00 - 16h00					

Attention : ces informations sont susceptibles de modifications. Pour plus d'infos, rendez-vous [ici](#) sur le [caf.fr](#).

Ampus

